



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Air Inter

Question écrite n° 25165

Texte de la question

M. Simon Renucci attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les demandes exprimées par les proches des victimes de l'accident de la Caravelle du groupe Air Inter assurant la liaison Ajaccio-Nice du 11 septembre 1968. Cet épisode tragique a coûté la vie à quatre-vingt-quinze passagers et membres d'équipage, dont treize enfants. Depuis plus de trente-cinq ans, les familles touchées par la disparition d'un être cher ne cessent de s'interroger sur les circonstances et les causes précises du crash. Connaître enfin la vérité leur permettrait d'achever leur travail de deuil et de retrouver une certaine forme de sérénité. Il incombe aux pouvoirs publics d'apporter à ce sujet des réponses officielles et de faire toute la lumière sur cette terrible affaire. Il lui demande quelles initiatives il compte prendre en la matière.

Texte de la réponse

A la suite de l'accident survenu à une Caravelle d'Air France entre Ajaccio et Nice, le 11 septembre 1968, la commission d'enquête chargée par le ministre des transports d'analyser les causes de l'accident a déposé ses conclusions le 14 décembre 1972. Son rapport a été publié au Journal officiel. Il en ressort que l'accident est dû à un feu qui a pris naissance à l'intérieur du fuselage. Les indications données en vol par l'équipage ont été confirmées par l'analyse des débris qui a montré que l'incendie avait été particulièrement intense à l'arrière de l'appareil, dans la zone de la toilette droite et du galley. Quatre campagnes de recherche en mer avaient été effectuées de novembre 1968 à avril 1971, permettant de récupérer des éléments de toutes les parties de l'appareil. Dans ces conditions, il n'apparaît pas souhaitable de rouvrir l'enquête. Toutefois, afin de permettre aux familles touchées par ce drame d'accéder plus facilement au rapport de la commission d'enquête, le bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile le mettra en ligne sur son site Internet.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25165

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7219

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9857